

H-France Salon

Volume 12 (2016), Issue 11, #3

Interroger le 9 Thermidor et ses suites

Hervé Leuwers
Université Lille 3 – UMR IRHiS

Par les deux stimulants dossiers consacrés à « Thermidor and the French Revolution », les *French Historical Studies* invitent à réexaminer l'impact de l'été 1794 sur la Convention, voire le Directoire. Il ne s'agit pas tant de revenir sur les étapes d'une sortie de la Terreur, que d'approcher le statut d'une journée et la nature de la république de l'an III.

Si, malgré le rapport Courtois, l'offensive de Montagnards dans la séance du 9 Thermidor est unanimement reconnue, il n'en va pas de même de la contribution des sections à la victoire de l'Assemblée. Avec efficacité, Colin Jones démontre que cet « oubli » réside en partie dans une réécriture de l'histoire du coup de force, dont il souligne avec clarté les modalités et les enjeux. L'on peut également se demander si l'ardeur mise à discréditer le « tyran » n'a pas d'emblée affaibli l'écho du ralliement de la plupart des sections à la Convention, tant elle trahit le soupçon d'un attachement du « peuple » à Robespierre : « Malheur à ceux qui mettraient en balance un homme et la patrie », écrit Thibaudeau ; « Ne vous attachez à aucun homme. N'aimez avec idolâtrie que les principes de la patrie », renchérit Mazade¹. Au-delà, le récent ouvrage de Yoshihiro Matsuura fait écho à l'analyse de Colin Jones. En soutenant que la chute des Hébertistes, loin d'éloigner les Parisiens de la Convention, les en ont rapprochés, il démontre que l'acceptation populaire du « drame de germinal » explique une fidélité des sections à la Convention - « presque par réflexe conditionné » - et leur « appui » décisif dans la nuit du 9 au 10 thermidor².

En écrivant que le 9 Thermidor avait été un « non-événement », qu'il n'annonçait aucunement une « réaction », que seul le tournant politique de frimaire-nivôse an III rendrait perceptible, Françoise Brunel avait renversé les cadres traditionnels de l'analyse, non sans provocation³, car il y eut bien une « inflexion thermidorienne⁴ ». En rappelant la préservation de l'abolition de l'esclavage, ou la poursuite des exclusions et mises en jugement de conventionnels après le 9 Thermidor, Jeremy Popkin et Mette Harder soulignent certaines parentés entre l'an II et l'an III, et invitent à

¹ Hervé Leuwers, *Robespierre* [2014] (Paris : Pluriel, 2016), p. 371-372.

² Yoshihiro Matsuura, *France kakumei to Paris no minsyu – « Yoron » kara « Kakumeiseifu » wo toinaosu* [*La Révolution française et le peuple de Paris*] (Tokyo : Yamakawa-Shuppansha, 2015), résumé en français ; compte rendu dans les *AHRF* 384 (2016).

³ Françoise Brunel, *Thermidor. La chute de Robespierre* (Bruxelles : Complexe, 1989), p. 127-128.

⁴ Comme peut l'illustrer le cheminement politique de Merlin de Douai ; Hervé Leuwers, *Un juriste en politique. Merlin de Douai, 1754-1838* (Arras : APU, 1996), p. 84-88.

s'interroger sur des pratiques ou des principes communs à l'ensemble de la Convention, et même à la Première République.

Toute la complexité de l'an III, cependant, transparaît dans les articles de Mette Harder et de Ronen Steinberg, qui interrogent la justice d'exception, ou par la problématique de la violence politique, ou par celle d'une dénonciation de responsabilités individuelles comme préalable à la reconstruction républicaine. À la manière d'Howard G. Brown et de Loris Chavanette⁵, Ronen Steinberg propose une réflexion sur le procès Le Bon en termes de « justice transitoire » (« transitional justice »). La notion permet notamment d'insister sur les spécificités d'une justice politique réformée, qui affirme plus nettement sa soumission à la loi, entend respecter les droits des accusés et, surtout, panser les plaies de la Terreur et « dissocier » celle-ci de la Révolution ; pour autant, s'il y a reconnaissance des « crimes » de l'an II, jugement des coupables et réhabilitation de conventionnels victimes de « la tyrannie des décevirs », il y a aussi réécriture de l'histoire et absence de réelles réparations. Les articles de Mette Harder et Ronen Steinberg, malgré leurs différences, permettent cependant de souligner que la Convention thermidorienne n'a pu ni renoncer, ni surtout normaliser son recours à la voie judiciaire pour résoudre ses crises politiques, à la différence de l'Assemblée constituante, qui y était parvenue par l'incrimination de crime de lèse-nation et le rattachement des justices ordinaire et d'exception à de mêmes principes⁶ ; en 1795, la définition d'un « crime contre la chose publique » (Code de Brumaire, II, titre 1^{er}) ne permettra pas davantage cette normalisation.

La culture thermidorienne du « réacteur » Fréron, directement issue de sa radicalité de l'an II, comme le montre de manière convaincante Laura Mason, rappelle quant à elle que les conventionnels ont forgé leurs pratiques et leurs convictions au gré des événements vécus. Elle met en lumière la complexité des fréquents repositionnements politiques. Combien de Fréron, de Merlin de Douai ou de Poulthier ? La publication d'un nouveau *Dictionnaire des conventionnels*, dans le cadre du programme ANR-ACTAPOL⁷, permettra de revenir sur ces interrogations. L'édition du colloque *1792. Entrer en république*, offre dès à présent de premiers éléments de réponse pour les débuts de la Convention⁸.

Hervé Leuwers
Université Lille 3 – UMR IRHiS
EMAIL ADDRESS

⁵ Howard G. Brown, « Robespierre's Tail : the Possibilities of Justice after the Terror », *Canadian Journal of History* 45 (2010), p. 303-335 ; Loris Chavanette, *Repenser le pouvoir après la Terreur. Justice, répression et réparation dans la France thermidorienne*, thèse Paris, EHESS, dir. P. Gueniffey, 2013.

⁶ Voir Jean-Christophe Gaven, *Le crime de lèse-nation. Histoire d'une invention juridique et politique, 1789-1791* (Paris : Presses de la FNSP, 2016), p. 467-471.

⁷ « Acteurs et action politique en Révolution. Les conventionnels (ACTAPOL) », programme de recherche financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Voir Michel Biard, Philippe Bourdin et Hervé Leuwers, « ACTAPOL. Un chantier de recherche sur les conventionnels », *AHRF* 381 (2015), p. 3-9.

⁸ Michel Biard, Philippe Bourdin, Hervé Leuwers et Pierre Serna (dir.), *1792. Entrer en république* (Paris : Armand Colin, 2013).

H-France Salon

Volume 12 (2016), Issue 11, #3

ISBN 2150-4873

Copyright © 2016 by H-France, all rights reserved.